

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-91

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 h10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2017

Date d'affichage : 24/11/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (0).

Procuration (0)

La séance est ouverte à 20 H 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : CONVENTION CLE VACANCES pour 2018

La commune a signé une convention de gestion des gîtes communaux avec l'organisme Clé Vacances qui prend 15 % HT de commission sur la valeur de la location : cette convention concerne les gîtes 13 et 14 situés à côté du camping. Cette convention arrive à échéance, il s'agit de délibérer sur sa reconduction.

Après discussion, il apparaît nécessaire de réétudier cette convention avant l'échéance 2018, la réflexion n'ayant pas pu être menée à son terme dans les délais de signature.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la reconduction de la convention avec Clé vacances et d'autoriser le maire à la signer dans les mêmes conditions que l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à L'UNANIMITE** :

- la reconduction de la convention de location des gîtes avec Clé Vacances pour 2018.
- l'autorisation donnée au maire de signer la convention 2018 avec Clé Vacances.

A Serres Sur Arget, le 28 novembre 2017

REÇU LE :

14 DEC. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 28/11/2017